

Siège Social : 36000 Châteauroux
Adresse : 2 Place des Cigarières
Date de convocation : 1er mars 2024

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

Réunion du Mercredi 20 Mars 2024

L'an deux mil vingt quatre

Le 20 mars,

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean Louis Camus Président.

Secrétaire de séance : M LION

Nombre de membres en exercice : 50

Votes exprimés : Pour : 36 / Contre : 0 / Abstention : 0

Étaient présents (30)

AUJEAN Bernard, BERTHOUMIEUX Pierre, CAMUS Jean-Louis, CHALMAIN Eric, CHENE Jean-Pierre, CHEZEAUX Jean-Louis, DAHURON Christian, DAUZIER Claude, DEJOLLAT Daniel, GLOMOT Pascal, GOURLAY Philippe, HUGON Jean-Yves, IMBERT Tony, JUDALET Patrick, LANGLOIS Gaston, LEMAIGRE Patrick, LION Michel, LUMET Thierry, MOREAU Jean-Michel, PERSONNE Jacques, RIOLET Guy, ROBIN Guy, ROUFFY Marc, SALADIN Michel, SECHERESSE Claudette, SEMION Michel, SLEDZ Jean, VIAUD Philippe, VIDAL Claude, WUNSCH Mylène.

Étaient absents (7)

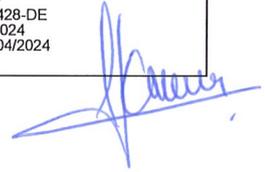
DRUI Martial, GARGAUD Patrick, PIVOT Christophe, PRAULY Jean-Claude, RIES Fanny, TUAL Didier, YVERNAULT Philippe.

Étaient excusés et ont donné pouvoir (6)

AVEROUS Gil a donné pouvoir à CAMUS Jean-Louis
BALSAN Charles-Henri a donné pouvoir à LION Michel
DELYS Dominique a donné pouvoir à CHENE Jean-Pierre
GUESNARD Yves a donné pouvoir à PERSONNE Jacques
MAUBOIS Philippe a donné pouvoir à CHEZEAUX Jean-Louis
SAVY Philippe a donné pouvoir à LANGLOIS Gaston

Étaient excusés (7)

ALLARD Bernard, BRANCHOUX Gilles, CHARPENTIER Dominique, ELBAZ Xavier, FOISEL Michel, LAROCHE Laurent, PICOUT Laurent.



Objet : Approbation de la convention relative au fonctionnement des bornes de charge pour véhicules électriques

Vu la délibération n°01-2019-31 en date du 22 mars 2019, actualisant les modalités financières pour le déploiement des bornes de charges complémentaires,

Vu la délibération n°05-2021-16 en date du 13 décembre 2021, actualisant la participation financière des communes pour le fonctionnement des bornes de recharge pour véhicules électriques,

Dans le cadre du déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques du réseau « chargelec36 », les communes ayant transféré leur compétence et disposant d'une ou plusieurs bornes sur leur territoire participent financièrement au fonctionnement des infrastructures par le biais d'un fonds de concours.

Une convention dite de participation de la commune au financement du fonctionnement des bornes de recharge pour véhicules électriques a été signée entre le SDEI et la commune. Cette convention fixe notamment les modalités de la participation de la commune et la durée. La durée initiale de la convention est de 4 années reconductible tacitement pour 4 années supplémentaires sauf volonté contraire de l'une des parties.

La délibération n°05-2021-16 en date du 13 décembre 2021 instaure une participation financière des collectivités, pour le fonctionnement, portée à 75% du forfait calculé de l'année n-1 et les 25% restant à la charge du SDEI. La délibération précise que l'application de ce nouveau dispositif se mettra en place au fur et à mesure des échéances des conventions en cours.

Pour les conventions arrivant à l'échéance de 8 ans, les termes de la délibération précitée doivent s'appliquer.

Une nouvelle convention de fonctionnement sera proposée aux communes instaurant la participation financière définie dans la délibération n°05-2021-16 en date du 13 décembre 2021 et pour une durée d'un an renouvelable pour un an complémentaire de façon express.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

Article 1 : Approuver la nouvelle convention de fonctionnement s'appliquant aux bornes de charge ayant un minimum de huit années d'installation,

Article 2 : Autoriser le Président à signer les conventions et tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Louis CAMUS

Secrétaire de Séance :



Michel LION